



## APPEL À PROJETS 2025 :

### **Prévenir le suicide et accompagner les personnes concernées, de la jeunesse au grand âge**

Réception au fil de l'eau des notes d'intention jusqu'au **06/07/2025**

Dépôt des dossiers complets : du **01/06/2025** au **24/08/2025**

#### **POURQUOI LANÇONS-NOUS CET APPEL À PROJETS ?**

**En France, le suicide demeure l'une des causes majeures de mortalité évitable.** Avec environ 9 000 morts chaque année, il tue trois fois plus que les accidents de la route et davantage que certains cancers (la prostate, par exemple). Alors qu'elles touchaient déjà 200 000 personnes par an, les tentatives de suicide ont quant à elles récemment connu une augmentation inédite, notamment chez les jeunes.

Les conséquences des gestes suicidaires sont considérables. Chaque mort impacte environ 136 personnes d'un deuil particulièrement douloureux. Les survivants des tentatives de suicides voient leur pronostic vital, morbide et fonctionnel péjoré. Enfin, loin d'être des actes isolés, les suicides et tentatives de suicides représentent un coût de 8,5 milliards d'euros par an pour la collectivité.

**C'est pourquoi plusieurs spécialistes en suicidologie se sont regroupés pour créer Prévention Suicide France.** Notre association se donne deux objectifs :

- Accélérer et accompagner l'innovation en prévention du suicide, en détectant, accompagnant et finançant des projets de terrain dédiés aux personnes concernées et aux populations exposées au risque suicidaire ;
- Soutenir le plaidoyer collectif pour lever le tabou du suicide et faire de la prévention du suicide une priorité de santé publique.

Prévention Suicide France entend renforcer le pouvoir d'agir des acteurs de la prévention du suicide, tant au niveau national qu'au cœur des territoires. Par un accompagnement qui se veut souple et agile, nous permettons l'expérimentation et l'innovation pour faire émerger des pratiques nouvelles.

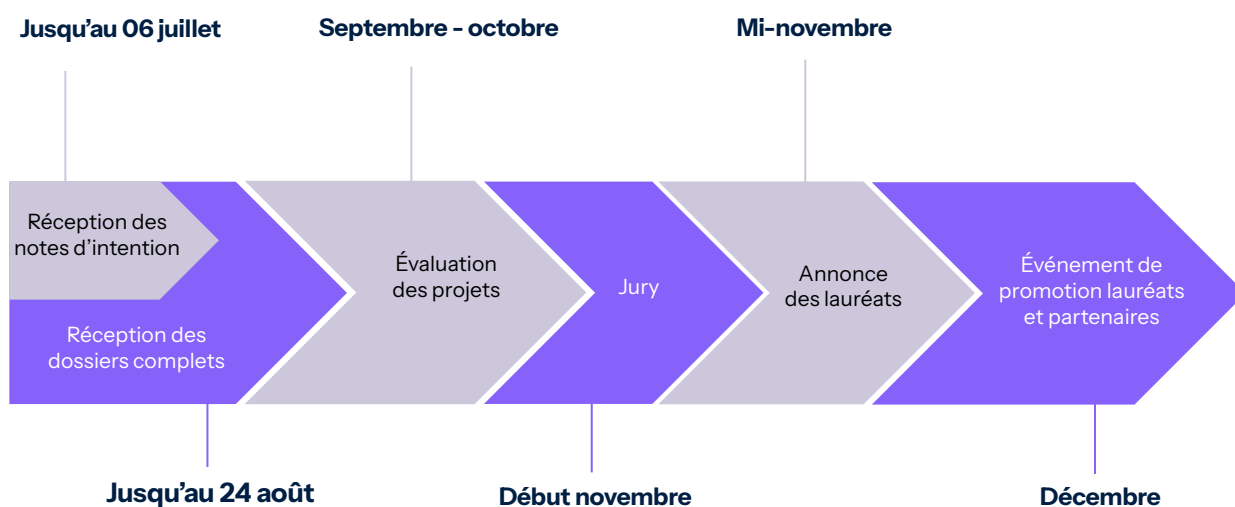
**Dans leurs objectifs opérationnels et leurs activités, les projets devront contribuer de façon concrète à l'un ou plusieurs des objectifs généraux de la prévention du suicide mentionnés ci-dessous :**

- Épargner des vies et éviter des passages à l'acte,
- Apporter un soulagement aux souffrances,
- Réduire l'impact des suicides et tentatives de suicide sur les individus et la société,
- Libérer la parole et faire évoluer la mentalité autour des conduites suicidaires.

## QUELLES SONT LES MODALITÉS DE SOUTIEN ? €

- Une dotation jusqu'à 80 000 € par projet échelonnée sur 2 à 3 ans
- Entre 2 et 5 projets lauréats en 2025
- Prévention Suicide France met également en place un dispositif d'accompagnement individuel et collectif selon les besoins identifiés avec les lauréats.

## QUEL EST LE CALENDRIER ?



## QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à projets s'adresse à toute structure répondant aux 3 critères cumulatifs suivants :

1. Votre structure est éligible au mécénat et enregistrée en France.
2. Votre structure est compétente dans la prévention du suicide ou agit en partenariat avec une structure compétente.
3. Votre projet est en phase d'expérimentation, d'amorçage, de modélisation ou d'essaimage.

Nous ne financerons pas :

- les événements ponctuels,
- les activités de soin et d'accompagnement relevant de la mission ordinaire des structures,
- les actions de formation relevant de la formation professionnelle,
- les activités d'ordre confessionnel ou politique,
- un projet réalisé par un prestataire de service pour le compte de l'organisation.

## SUR QUELS CRITÈRES SERA ÉVALUÉ VOTRE PROJET ?

Sur la base du dossier complet et de toute information portée à la connaissance des évaluateurs et évaluatrices, chaque projet sera évalué sur les points suivants :

1. Votre projet apporte une originalité pour la prévention du suicide : modalités d'action, coopérations inédites, approche interdisciplinaire innovante, etc ;
2. Votre projet répond à un besoin clairement identifié ;
3. Votre projet est réaliste : moyens, activités et délais impartis ;
4. Votre projet démontre son impact sur le public ciblé en se dotant de moyens d'évaluation solides ;
5. Votre projet prend en compte les inégalités sociales et territoriales de santé et met en place des actions spécifiques.
6. Votre projet est partenarial et s'inscrit dans un écosystème local ;
7. Votre projet présente un budget cohérent et équilibré, avec plusieurs sources de financements ;
8. Votre projet porte un potentiel de reprise de financement par les pouvoirs publics à l'issue de l'expérimentation en cas de résultats positifs ;
9. Le budget de votre structure témoigne de sa bonne gestion et de sa santé financière ;
10. Votre projet et votre structure sont alignés avec les objectifs, les valeurs et les principes d'action de Prévention Suicide France ;

Le non-respect de l'un de ces dix critères n'est pas rédhibitoire, mais il sera pris en compte dans l'évaluation globale de votre projet.

Nous porterons une attention particulière aux projets ciblant un territoire et/ou un public particulièrement vulnérable au risque suicidaire. Les projets impliquant les personnes concernées par le suicide, dans les espaces de décisions et de mise en œuvre, seront également étudiés avec attention.

## COMMENT CANDIDATER ?

### ● **Étape 1:**

Lisez avec attention cette note de cadrage pour vérifier que vous répondez bien aux critères d'éligibilité et que votre projet répond aux objectifs de l'appel à projet.

Si vous avez des questions concernant votre éligibilité, des ressources sont à votre disposition :

- Un webinaire de présentation de l'appel à projets est proposé le 27 mai 2025 à 17h30. Inscription gratuite en ligne : <https://framaforms.org/inscription-au-webinaire-aap-2025-prevention-suicide-france-1747131296>
- Le réseau Guid'Asso est compétent pour conseiller les structures dans leur recherche de financements et les bonnes pratiques pour présenter votre projet.

● **Étape 2 :**

Compétez la note d'intention accessible sur notre site <https://preventionsuicidefrance.org/>. Vous pouvez la compléter jusqu'au 06 juillet 2025. Toutefois nous vous recommandons de l'envoyer le plus tôt possible. Nous étudions les notes d'intention au fil de leur réception. Vous aurez ainsi plus de temps pour compléter les étapes suivantes le cas échéant.

Les notes d'intention sont étudiées par des membres de notre conseil scientifique et l'équipe opérationnelle.

● **Étape 3 :**

Cas A : votre note d'intention est retenue. Vous êtes informé par mail et nous vous donnons accès au formulaire complet de candidature. Vous avez jusqu'au 24 août 2025 pour renvoyer l'ensemble des informations et les documents demandés.

Cas B : votre note d'intention n'est pas retenue. Vous êtes informé par mail et nous vous explicitons les motifs du refus.

● **Étape 4 :**

Votre dossier est étudié par trois évaluateurs menant une analyse scientifique, expérientielle et organisationnelle de votre projet. Ils rendent compte de leur évaluation auprès du jury composé d'experts de la prévention du suicide. Le jury émet des propositions de financement qui seront validées par le conseil d'administration de Prévention Suicide France.

Les décisions de validation et de refus des projets sont prises de façon collégiale. Chaque membre du jury et du conseil d'administration est soumis à une charte de gestion des conflits d'intérêts afin de garantir l'impartialité des décisions.

● **Étape 5 :**

Mi-novembre vous êtes informé par téléphone et par mail des délibérations.

- Pour les candidats lauréats de l'appel à projets : un premier webinaire d'accueil sera proposé fin novembre afin de présenter les modalités de financement et le calendrier d'accompagnement. Vous serez également sollicités pour participer à une rencontre avec les membres et les partenaires de Prévention Suicide France qui se tiendra mi-décembre. Plusieurs actions de communication seront organisées (presse et réseaux sociaux) pour faire connaître les lauréats de l'appel à projets.  
Des propositions d'accompagnement peuvent être faites afin de renforcer certains aspects du projet et en assurer sa réussite.
- Pour les candidats qui ne seront pas retenus : vous serez informés par mail et par téléphone afin de faire un retour précis sur les motifs du refus. A ce stade de sélection, les projets étudiés sont souvent de bonne qualité. Ce retour constructif peut permettre des mises en relation avec d'autres acteurs et donnera des pistes concrètes pour renforcer certains aspects du projet.

## NOS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES :

Prévention Suicide France met à disposition les ressources nécessaires aux candidats pour déposer leur projet. L'équipe opérationnelle se tient disponible par mail et via les réseaux sociaux pour répondre aux questions des candidats lors de la phase de dépôt.

Afin de garantir un soutien structurant pour des projets émergents, Prévention Suicide France privilégiera un nombre restreint de lauréats.

Le programme d'accompagnement des lauréats intègre des rencontres individuelles et collectives dont le rythme sera défini collectivement (par an : 1 rencontre en présentiel et 2 rencontres en distanciel). Ces rencontres sont organisées afin de favoriser les échanges et réflexions collectives pouvant contribuer à la réussite des projets.

Prévention Suicide France mobilisera les moyens qui sont à sa disposition pour accompagner et soutenir les projets, selon les besoins identifiés avec les porteurs. Nous pourrions notamment compter sur notre réseau d'experts et de partenaires et mobiliser leurs expertises.

Les lauréats s'engagent à communiquer toute information utile au suivi du projet, tout au long de sa mise en œuvre. Ils contribuent également à la communication initiée par Prévention Suicide France afin de promouvoir les lauréats en fournissant des supports et des témoignages.

## CONTACT

---

Vous avez besoin d'aide ou d'informations complémentaires ?  
N'hésitez pas à nous contacter : [projets@preventionsuicidefrance.org](mailto:projets@preventionsuicidefrance.org)